

FICHE DE POSTE

Corps (grades) : Assistant socio-éducatif

Poste numéro : 40434

Spécialité : - sans spécialité

Correspondance fiche métier : Travailleur(se) social(e)

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la
Protection

Département des
actions préventives et des
personnes vulnérables

1 place Baudoyer 75004

75004

Paris

4

métro Hotel de Ville

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Localisation :

Commissariat du 20ème arrondissement :

3-7 rue des Gâtines

75020 Paris

Intervenant social en commissariat d'arrondissement à Paris (ISC) - 20ème arrondissement sous l'autorité chef du bureau des actions préventives

Encadrement : NON

Les services de police sont quotidiennement confrontés à des situations individuelles ou familiales qui débordent le seul cadre policier ou pénal, et nécessitent une prise en charge d'orientation vers les services publics, notamment sociale ou médicale. Afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes en position de fragilité sociale et, dans certains cas, des auteurs d'actes de délinquance, 6 intervenants sociaux en commissariat (ISC) ont été recrutés à Paris et sont en poste dans les commissariats des 11ème, 14ème, 5ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements depuis 2010.

Le rôle de l'intervenant social est d'accueillir, écouter et orienter vers les services compétents toute personne reçue dans un commissariat et présentant une difficulté d'ordre social. Il peut également proposer à certains auteurs une intervention à caractère social susceptible de prévenir la récidive, indépendamment de l'action menée par l'institution judiciaire. Lors d'un entretien confidentiel, il évalue la nature des besoins sociaux et, en fonction de ceux-ci, oriente la personne accueillie vers les services extérieurs les plus à même de l'aider (services sociaux municipaux ou départementaux, hôpitaux, associations spécialisées, etc.) Les ISC reçoivent différents types de publics (victimes, mis en cause et hors champ pénal). Environ 1 000 entretiens sont réalisés chaque année par les quatre ISC pouvant concerner jusqu'à 1 800 personnes. Il s'agit majoritairement d'un public d'adultes ayant été victimes d'infractions pénales dont environ 72% sont des femmes. Des mineurs sont également rencontrés, soit en tant que victimes, soit en tant que mis en cause. À noter que près de 50% des personnes reçues en commissariat par un intervenant social n'ont jamais été prises en charge par les services sociaux...

MISSIONS

Recrutement par détachement ou mutation.
Implanté en commissariat central d'arrondissement (20ème), les attributions de l'intervenant social sont les suivantes :

- Accueillir et avoir une écoute sociale (hors procédure judiciaire) en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des différents services de police du commissariat (accueil, service des plaintes, brigade locale de protection des familles, etc.). Cette

identification des besoins et des problématiques sociales se traduira par la transmission d'informations et d'orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun (CRIP/SSDP) pour les usagers rencontrés. L'objectif n'est pas de mettre en œuvre un suivi social au sein du commissariat mais d'assurer une première évaluation afin d'adresser la personne vers le service de droit commun compétent.

- Mettre en œuvre une intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence.

- En amont, participer au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation.

- Participer aux différents dispositifs parisiens en lien avec la prévention de la délinquance et des violences faites aux femmes (commissions départementales, convention relative au traitement des mains courantes réseaux d'aide aux victimes, réussite éducative le cas échéant, dispositif d'évaluation du danger etc..) ainsi que les partenaires institutionnels et de la sphère socio-éducative qui interviennent sur ces sujets.

CONDITION

D'EXERCICE

Rattaché administrativement à la DPSP, l'intervenant social est placé au quotidien sous l'autorité fonctionnelle du commissaire central d'arrondissement. En interne, le travail s'effectue en étroite collaboration avec le psychologue déjà implanté dans le commissariat dans le respect des compétences professionnelles et déontologiques.

Afin de faciliter et de permettre un travail en transversalité avec les services du commissariat les plus concernés, il est primordial que l'intervenant social soit géographiquement placé à proximité directe de la brigade locale de protection des familles (BLPF) et/ou du bureau des plaintes (BDP). Cela se vérifie au sein des différents bilans annuels et par la pratique professionnelle des agents déjà en poste.

Afin de garantir la confidentialité des échanges (accueil physique et entretiens téléphoniques avec les usagers), un bureau individuel est mis à disposition et spécialement affecté à cette mission au sein du commissariat central d'arrondissement par la préfecture de police. Il est souhaitable que l'intervenant social soit convié à participer aux réunions hebdomadaires de service pour se faire identifier et prendre connaissance de l'activité des différents services. Une réunion de service mensuelle se tient avec le service de rattachement administratif (DPSP). De même une réunion d'un groupe d'analyse de pratique professionnel se tient tous les mois.

Travailleur social

PROFIL SOUHAITÉ

Qualités requises	Connaissances professionnelles	Savoir-faire
N° 1	N° 1 Titulaire d'un diplôme de travail social délivré par l'Etat (AS/ES/CEF)	N° 1
N° 2	N° 2 Expérience souhaitée d'au moins 5 ans prioritairement dans le secteur de la protection de l'enfance et de la prévention ou de l'insertion	N° 2
N° 3	N° 3 Sensibilisation au champ juridique et au domaine de la victimologie	N° 3
N° 4	N° 4 Capacité d'adaptation dans un contexte professionnel atypique (service de police)	N° 4
N° 5	N° 5 sens de l'autonomie et excellentes capacités d'organisation.	N° 5

Formation et / ou expérience professionnelle souhaitée(s) :

M.Stéphane Reijnen
Département des actions préventives et des personnes vulnérables

01 42 76 76 20

stephane.reijnen@paris.fr

1 place Baudoyer 75004 Paris

01/02/2017

DRH - BAIOP 2013